



Le 21 juin 2013

**CONSERVATOIRE DE MONTCEAU LES MINES
ETABLISSEMENT A RAYONNEMENT
COMMUNAL
MUSIQUE**

**PROJET D'ETABLISSEMENT
2012/2017**

**Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC)
Les Ateliers du Jour
56 Quai Jules CHAGOT
71300 MONTCEAU LES MINES**

EDITO

La ville de Montceau, de par son histoire mouvementée, n'a eu de cesse de relever des défis pour se reconstruire.

La culture est pensée comme essentielle et indissociable du progrès.

C'est un outil d'émancipation de chacun et un facteur de lien social.

Le projet d'établissement du CRC porte cette ambition et l'équipe enseignante sous la baguette de Pascale Martinez anime cette volonté de faire accéder le plus large public à toutes les musiques, d'être un lien avec toutes sortes d'autres pratiques artistiques, d'inciter à la création et de susciter la curiosité.

De par son implantation aux ADJ, à proximité de la médiathèque et de la MPAA, au sein du quartier des Equipages, témoin du renouveau de la ville, le CRC a désormais les moyens de rayonner sur le bassin minier et de faire émerger tous les talents.

Germaine FOUCHEROT

EDITO

La pratique de la musique, de la danse, des arts plastiques ou du théâtre aux Ateliers du Jour permet, en croisant les arts, de bénéficier au sein du conservatoire de Montceau, d'un apprentissage différent.

Cette école d'art nous conduit à devenir des individus plus éclairés et épanouis en nous appropriant ces champs esthétiques pluriels. Nous restons ainsi attentifs à la passion des autres tout en construisant notre propre cheminement dans une démarche de qualité et de rigueur.

Pensons autrement notre ville de demain.

Devenons actifs au quotidien, soit en faisant partie du public d'aujourd'hui voire de demain, soit en nous inscrivant dans une démarche artistique forte.

Cette profonde mutation est propice aux rencontres, aux échanges et favorise le développement de pratiques collectives, dynamisant notre territoire.

L'équipe pédagogique du conservatoire à rayonnement communal de Montceau a conscience de ces enjeux et s'implique fortement dans la construction d'outils pédagogiques innovants.

La Directrice,

Pascale MARTINEZ

RAPPEL

Le décret du 12 octobre 2006 et l'arrêté du 15 décembre 2006 relatifs au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, dont le Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) de Montceau-les-Mines fait partie, rendent obligatoire l'élaboration d'un projet d'établissement et sa mise en œuvre par la direction, en concertation avec l'équipe pédagogique et les partenaires externes concernés.

Conformément à la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, un CRC assume des missions multiples, au service des habitants et de son territoire. Sa mission première de formation aux pratiques artistiques s'étend de la sensibilisation musicale de jeunes enfants à la formation d'enfants, d'adultes amateurs et éventuellement de futurs professionnels. Cette mission doit être assurée avec le souci permanent de permettre un accès à tous à cette dimension culturelle et à cet enseignement. Le partenariat avec l'Education Nationale est l'un des moyens permettant d'y contribuer. Cette mission va de pair avec une mission de développement culturel du territoire. Contribuer, en lien avec les acteurs locaux, à cette évolution territoriale fait partie intégrante des missions du CRC.

Le projet d'établissement doit permettre, au regard des besoins du territoire, de définir les grandes orientations du Conservatoire et de décliner les actions programmées afin d'atteindre les objectifs fixés. Il doit permettre de prioriser les projets et de définir les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. C'est donc un véritable projet politique adopté par délibération de la commission technique. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire concerné, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement, particulièrement les associations, les établissements relevant de l'Education Nationale, les structures en charge de la pratique amateur ainsi que les lieux de création et de diffusion.

Lieu d'enseignement de proximité pour les habitants de la ville de Montceau-les-Mines et de sa proche périphérie, le C.R.C. se doit d'être aussi un véritable centre de ressources pour les Conservatoires et écoles de musique de l'ouest du département (ressources documentaires, pédagogiques, culturelles et artistiques, lieu de formation continue et d'échanges pédagogiques).

L'équipe technique, administrative et pédagogique du CRC s'est largement investie et mobilisée dans la conception de ce document. Il lui revient à présent de faire vivre ce projet d'établissement.

Historique :

18 Janvier 1951 : création de l'école municipale laïque de musique.

1998 :

- Analyse des besoins.

- Mise en place de la liste des emplois permanents (LEP).
- Pédagogie axée autour du développement des pratiques collectives.

2004 :

- Problèmes de sécurité dans les locaux (situés 3 rue Marcel Sembat à Montceau-les-Mines).
- Etude constituant l'amorce du projet des Ateliers du Jour (ADJ).
- Instauration d'un conseil pédagogique et organisation de l'établissement en départements.

2002/2009 :

- Engagement d'une réflexion sur le développement de la culture musicale et de sa transmission.

4 Avril 2009 :

- Inauguration des ADJ contenant une médiathèque, le CRC, et une MPAA.

B - Le contenu d'un projet d'établissement :

Le projet d'établissement définit l'identité de l'établissement ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution.

C - Concertation et méthodes d'élaboration :

La conception du projet d'établissement, spécifique à chaque établissement, relève de l'autorité du directeur de la structure, qui l'inscrit à la fois dans la logique des politiques locales de la collectivité responsable et dans les orientations et préconisations nationales.

Le projet d'établissement est élaboré pour une durée déterminée et adressé aux tutelles administratives et pédagogiques, aux partenaires institutionnels et aux usagers de cet établissement (consultable sur le site officiel de la ville).

Formalisé par un document écrit, le projet vise notamment à identifier les missions et le rôle de chacun, ainsi que la description des actions et leur mise en œuvre, dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles.

Pour atteindre ce but, l'élaboration du projet doit être accompagnée de toute la concertation nécessaire en raison à la fois de la nature différente des enjeux et du nombre d'acteurs pouvant être associés. L'engagement de chacun dans le projet est l'assurance que chacun participe réellement à sa mise en œuvre et que chacun contribuera à sa réussite.

La concertation s'appuie sur les différents conseils de la structure tels que conseil d'établissement, conseil pédagogique, etc. Il convient d'y convier, de manière

permanente ou occasionnelle, selon leur rôle, un certain nombre de partenaires essentiels notamment de l'Education Nationale, des pratiques amateurs, du monde de la création et de la diffusion...

Dans le cadre des partenariats, l'établissement sera associé aux différentes concertations existantes ou les initiera, le cas échéant.

D - Les outils de la concertation

1 - Le conseil pédagogique

Animé par le directeur de la structure qui fixe les ordres du jour (présentation de projets, définition des priorités, réflexions thématiques...), il rassemble l'équipe de direction et les représentants de l'équipe pédagogique (les coordonnateurs de département). Peuvent y être associés des représentants de structures partenaires de l'Education Nationale (en cas de dispositifs tels que « musique à l'école », ateliers de danse ou de théâtre).

Le conseil pédagogique se réunit plusieurs fois par an et en fonction de l'urgence des dossiers, il participe :

- à la conception et au suivi du « projet d'établissement », à la réalisation des projets spécifiques,
- à l'élaboration et à l'évolution des textes cadres,
- à la construction de l'organisation en « départements pédagogiques »,
- à la mise au point des processus d'évaluation,
- à la conception d'un plan de formation continue,
- au développement des systèmes et supports d'information.

Instance de réflexion, le conseil pédagogique veille à impulser la recherche et l'innovation pédagogiques, l'émergence et le suivi de projets. Tout en favorisant le débat, le foisonnement et la circulation des idées, il assure un rôle de communication interne, de coordination et de relais.

2 - Les départements pédagogiques

Définis en fonction des enseignements dispensés dans l'établissement, les départements pédagogiques réunissent des collectifs d'enseignants autour de centres d'intérêt communs aux élèves comme à l'équipe pédagogique concernée. Le fonctionnement de chaque département est aussi conçu pour être une ressource pour l'ensemble de l'établissement.

Certains enseignants appartiendront à plusieurs départements en raison de la polyvalence de leur enseignement et pour assurer l'homogénéité du cursus des élèves.

Les missions des départements sont diverses :

- conception des cursus et contenus spécifiques,
- suivi et évaluation des élèves : élaboration des « dossiers de suivi des études » et des « parcours de formation personnalisés »,
- propositions en matière de projets spécifiques (thèmes de travail, commandes, concerts, etc....), de plans de formation, d'acquisition de matériels, etc....

Selon ses spécificités, chaque département peut définir ses principes d'organisation, avec l'accord de la direction et veille à coordonner son action en harmonie avec le projet d'établissement.

Chaque département est animé par un « coordonnateur ».

Des coordonnateurs, membres du conseil pédagogique, pourront se voir confier des missions allant de la mise en œuvre des concertations internes jusqu'à l'organisation de projets. Leurs missions seront décrites dans le règlement intérieur.

La concertation interne poursuit plusieurs objectifs et se traduit différemment selon l'objet qui la justifie :

- elle s'établit au niveau de l'équipe d'un même département (disciplines de même famille par exemple) ; le prolongement en est le conseil pédagogique qui rassemble les coordonnateurs de département,
- elle concerne aussi l'ensemble des enseignants qui s'adressent à un même élève ou à un même groupe d'élèves ; il s'agit alors d'avoir une réflexion globale sur ces élèves et de rendre cohérent leur cursus ou leur parcours, au-delà de la spécificité de la situation de chaque cours,
- elle rassemble les enseignants concernés par la conduite d'un projet ou par un sujet commun (recherche, diffusion, production, etc...). Ainsi, elle favorise tout particulièrement les projets artistiques permettant les croisements de compétences, d'esthétiques ou de spécialités, notamment entre la musique, la danse et le théâtre.

Il est essentiel que les informations et les décisions résultant de l'ensemble des concertations soient consignées dans des comptes-rendus. Ceux-ci alimentent les informations partagées globalement au niveau de l'établissement ; ils servent de base à la rédaction des appréciations consignées dans les dossiers des élèves.

Diagnostic :

- Comparaison entre l'offre de service de l'établissement (y compris dans sa fonction « centre de ressources »), et les besoins du territoire concerné ;
- Adéquation entre les moyens, l'organisation et le fonctionnement interne de l'établissement.
- Enjeux des partenariats locaux et extra territoriaux.

3 - Perspectives :

1) Fondements :

- Rayonnement local (culturel, social, etc...), départemental, régional, national à renforcer ;
- Missions à créer, confirmer, redéfinir, supprimer ;
- Evolution ou restructuration interne (postes, organigramme, concertation, textes réglementaires, information, etc...) à envisager ;
- Personnels et formations professionnelles à mettre en place ;
- Besoins en locaux internes et externes (cours, répétitions, spectacles, etc...), référencement logistique ;
- Partenariats à créer, modifier, supprimer ; actions favorables au rayonnement : saison, résidences d'artistes et de créateurs, classes de

maître, ensembles instrumentaux et vocaux amateurs et professionnels liés à l'établissement.

2) Actions et stratégies de mises en œuvre et d'évaluation :

- Les différentes actions déjà entreprises et celles envisagées ;
- Les différentes étapes en fonction d'un échéancier (annuel, pluriannuel ou intermédiaire, etc...) et d'indicateurs chiffrés ;
- Les outils de la formalisation (convention d'objectif, convention de partenariat, de mise en réseau, etc...) ;
- Les dispositifs d'information des publics et des partenaires ;
- Les outils du suivi et l'état du devenir des élèves ;
- Les processus d'évaluation de l'action, de ses effets, de l'évolution du territoire (publics, pratiques, partenariats, actions, etc...), par étape permettant les réajustements nécessaires en fin d'exercice.

4- **Conclusion prospectives :**

- Ajustements ou réorientations nécessaires au regard du bilan final, à court, à moyen et à long termes ;
- Perspectives sur la politique générale de l'établissement.

SOMMAIRE

Pages 1 à 3 : état des lieux – données statistiques 2011-2012 et organigramme

Page 4 : un CRC au service de tous les publics

Pages 5 à 8 : détail des missions du CRC et son organisation

Pages 9 à 12 : interventions en milieu scolaire

Pages 13 à 15 : coordination pédagogique et territoriale

Pages 16 à 20 : les grands axes

Pages 21 à 25 : la musique – objectifs 2012/2014

Page 26 : la danse – objectifs 2012/2014

Pages 27 à 30 : Récapitulatif des pratiques chorégraphiques

Pages 31 à 36 : la gestion administrative et technique – objectifs 2012/2014

ETAT DES LIEUX DONNEES STATISTIQUES 2011-2012 ET ORGANIGRAMME

I) DONNEES STATISTIQUES

322 élèves : 170 femmes et 152 hommes

278 élèves habitent les communes du bassin minier soit 86.33 % de l'effectif du CRC

51 élèves sont inscrits en éveil musical

36 élèves en initiation

103 élèves en 1^{er} cycle

31 élèves en 2^{ème} cycle

5 élèves en 3^{ème} cycle

89 élèves en cursus adulte

La majorité des élèves ont entre 7 et 18 ans.

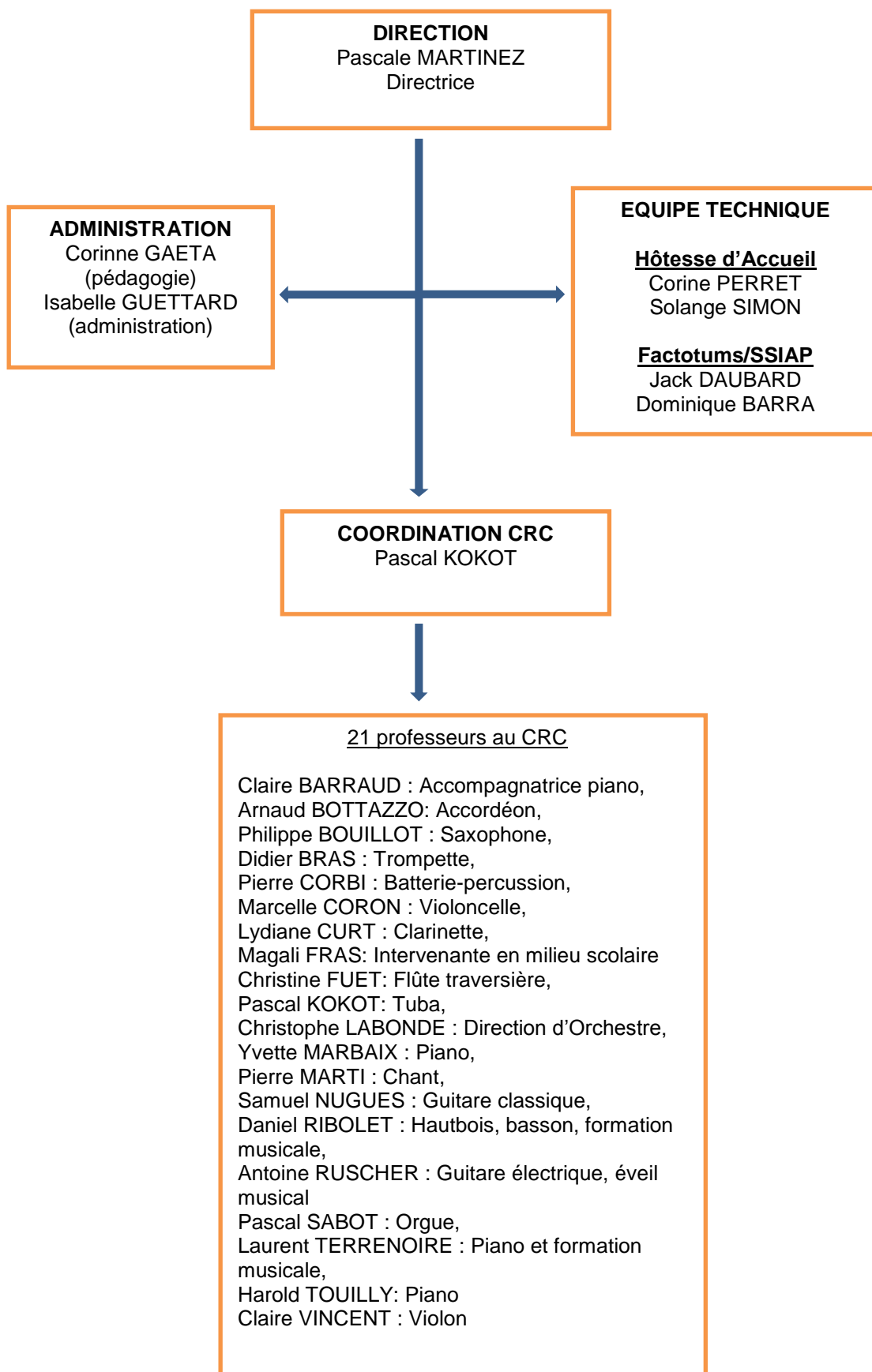
NOMBRE D'ELEVES PAR CYCLE ET PAR PROFESSEURS

NOM	Instrument	Initiation	Adultes	1er cycle Enfants	2ème cycle Enfants	3ème cycle Enfants	Ados	Bébé violon Piano	Eveil Musical	TOTAL
Bottazzo	Accordéon	0	9	5	1					15
Bouillot	saxophone/cor	2	5	7	1					15
Bras	Trompette									0
Corbi	batterie/percu	0	5	13	1					19
Coron	Violoncelle	0	2	4	3	1				10
De Portuondo	éveil musical								51	51
Fuet	Flûte	4	4	9	6	1				24
Kokot	Tuba		1	0						1
Labonde	Direction d'orchestre						0			0
Marbaix	Piano	3	11	13	4	0		7		38
Marti	Chant		15				1			16
Nugues	guitare classique	4	9	23	1	0				37
Curt	Clarinette	1	0	6	2	1				10
Ribolet	Hautbois		3							3
Ribolet	Formation Musicale seule		2	1						3
Ruscher	guitare électrique	1	2	8	2					13
Sabot	Orgue		5	2						7
Terrenoire	Piano	1								1
Touilly	Piano	3	9	4	4	1				21
Vincent	violon, alto	8	4	13	5	2		1		33
S/TOTAL Elèves CRC		27	86	108	30	6	1	8	51	317

Musiques amplifiées		29
Crèche – Bébé Bulle-Pirouette		44
Orchestre au Collège		28

TOTAL GENERAL		418
----------------------	--	------------

II) ORGANIGRAMME DU CRC



UN C.R.C AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

Un CRC, une ambition

Le CRC propose des offres de pratiques et d'enrichissement culturel susceptibles de répondre aux attentes de tout individu, quelles que soient sa situation et son origine sociale avec :

Une prise en compte des différents styles de musique et de l'ensemble des cultures d'aujourd'hui tout en respectant les attentes propres à chaque élève.

Définition, avec l'élève, de la place que la Musique, la Danse, l'Art dramatique prendra dans sa vie : des simples notions de sensibilisation ou de découverte à « l'école de l'auditeur ou du spectateur », à la Pratique-Amateur et/ou, pour ceux qui en ont le souhait et les aptitudes, à la préparation à une carrière professionnelle.

Un CRC au service d'une agglomération

Le projet d'établissement du CRC reflète ces objectifs par le biais d'actions de sensibilisation en lien avec le tissu associatif local, la mise en résidence d'artistes et les partenaires institutionnels.

Un CRC qui contribue à l'attractivité du territoire départemental et régional

Ce projet porte l'ambition de positionner le CRC comme un centre de ressources à l'ouest du département en renforçant les liens avec les écoles de musique du bassin minier, de la communauté urbaine et de l'ouest du département.

Un CRC à l'ouest du département

Le CRC est un acteur important de cette vie culturelle.

Il dispose ainsi d'un contexte très favorable, pour élaborer des partenariats innovants dans le cadre de ses actions pédagogiques et culturelles. Son nouveau positionnement géographique, proche d'autres institutions culturelles devrait encore faciliter ces échanges et être source d'innovation dans les projets.

Le quartier des équipages constitue en outre, un nouveau point d'attrait de l'offre touristique et culturelle. La mise en place d'un accueil adapté en accord avec cette interactivité a été réfléchi, élaborée et est en cours de structuration.

Les orientations de cette politique d'enseignement musical

- Favoriser l'accès au plus grand nombre (enfants, adolescents, adultes) à un enseignement de qualité (offre de formation diversifiée) ;
- Contribuer au maintien de l'animation locale.

LE DETAIL DES MISSIONS DU CRC ET SON ORGANISATION

I) L'enseignement :

Ses objectifs :

○ **Favoriser l'accès à tous les publics :**

A travers plusieurs actions, le CRC favorise l'accès à la musique aux publics, qui pour des raisons économiques, sociales, culturelles, géographiques peuvent en être éloignés.

Cette démarche sera poursuivie par exemple avec :

- La création d'un cours de première année de formation musicale mêlant expression corporelle et pratique vocale.

- L'accès aux personnes en situation d'handicap.

- Le renforcement d'actions de sensibilisation en milieu scolaire en concertation avec les autres acteurs intervenants également dans ce cadre.

- La consolidation d'un partenariat avec le secteur associatif pour permettre aux usagers de poursuivre leurs études de manière plus soutenue au CRC après un 1^{er} cycle et à l'inverse pour ceux qui le souhaitent, pouvoir poursuivre leur parcours « amateur » dans un cadre différent.

○ **Valoriser le « parcours personnalisé ».**

Selon les choix des usagers et de leur degré d'investissement dans leur pratique, ce dispositif devra permettre de :

- De disposer d'une éducation artistique large et transversale via l'ouverture à de nouvelles esthétiques.
- De bénéficier d'une pratique culturelle autonome.
- D'envisager une professionnalisation.
- D'aller à la rencontre de nouveaux publics.

II) L'organisation pédagogique :

Le cursus est structuré en cycles. Il constitue un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire. Il délimite également les différentes étapes de la formation. Il respecte les orientations pédagogiques définies par la Direction Générale de la Création Artistique (D.G.C.A.). L'équilibre des contenus entre formation musicale et vocale, centré sur la notion d'ensembles et de pratiques collectives, d'enseignement instrumental voir de la danse et de l'art dramatique et des disciplines complémentaires, est donc prioritaire dans la conduite du projet pédagogique.

On peut le mesurer ainsi : enseignement global avec une formation diversifiée et adaptée à chaque élève.

Chaque cycle représente une entité pédagogique spécifique.

L'éveil est destiné à développer la sensibilité des plus jeunes. Privilégiant l'activité sensorielle, corporelle et vocale, sous forme d'ateliers interdisciplinaires, cet enseignement associe d'autres formes d'expression artistique : musique, danse, théâtre, rythmique corporelle, arts plastiques. L'objectif principal de la phase d'éveil est d'affiner les perceptions et de développer des aptitudes par des démarches où le corps en mouvement est mis en relation avec le monde sonore et l'espace. Progressivement, l'enfant prend conscience de sa voix et de son corps. Il découvre la diversité de la palette instrumentale et s'engage dans une phase d'initiation à l'instrument choisi en fonction de son ressenti personnel.

La caverne d' « Ali Baba » a été conçue au sein même des Ateliers du Jour, pour dispenser cette discipline spécifique et elle est réservée exclusivement à cet usage avec un mobilier et des outils pédagogiques adaptés à la petite enfance.

Une relation permanente est établie avec la **médiathèque** (heure du conte), avec le **service petite enfance** (actions spécifiques) et les associations valorisant ce type de sensibilisation artistique (**Bébés plaisirs** par exemple)

III) L'organisation en pôles et en départements :

A - Eveil et 1^{ER} CYCLE

Phase d'engagement dans une pratique artistique

« Je deviens Musicien, Danseur, Comédien »

Les contenus et démarches de ce cursus privilégient l'approche sensorielle et corporelle.

Les enfants peuvent débiter leur sensibilisation au CRC vers l'âge de 3 ans (éveil). Les « ateliers découvertes » préparent l'orientation instrumentale des jeunes élèves, avec la constitution d'un parc instrumental adapté.

B - 2^{ème} CYCLE

Approfondissement

« Je deviens autonome »

- S'approprier un langage musical avec les repères culturels qui y sont attachés ;
- Acquérir les bases de sa pratique pour se mesurer à un certain niveau de performance ;
- S'approprier les compétences acquises dans les projets collectifs ;
- Apprendre à organiser son travail personnel.

Certains élèves ne souhaitent pas poursuivre un cursus complet au-delà du 2^{ème} cycle. Ils pourront cependant bénéficier de modules adaptés à leur pratique.

A l'issue du 2^{ème} cycle, trois possibilités peuvent leur être offertes : 3^{ème} cycle de préparation avec une formation à la pratique en amateur (CEM), formation en cycle spécialisé permettant d'accéder à un enseignement professionnel initial, en CRD ou CRR (CEPI), parcours personnalisé.

La proposition d'un cursus complet peut coexister avec celle d'un parcours plus souple en modules et fixant un contrat d'objectifs. Ouvrir la possibilité de choix dans l'offre de formation est souvent un facteur de motivation à un âge où les sollicitations sont nombreuses.

C - 3^{ème} CYCLE

Formation à la pratique amateur

Le 3^{ème} cycle de formation à la pratique amateur se conclut par un certificat d'études musicales (CEM).

Il poursuit plusieurs objectifs :

- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel.
- Proposer à l'élève de nouvelles pratiques (autres esthétiques, démarche d'invention, etc....)
- Accroître et approfondir ses compétences dans le prolongement des deux précédents cycles et former des amateurs de haut niveau.
- S'engager dans une voie complémentaire au précédent parcours en se spécialisant dans un domaine particulier tel que la direction, l'écriture, la composition, une esthétique spécifique, etc.
- Enrichir une approche personnelle de pratique collective qui s'est effectuée en dehors d'un cursus institutionnel (harmonie, batterie-fanfare, chorale, compagnie lyrique, etc....).

L'organisation en pôles et en départements

Le CRC s'est progressivement structuré en départements. Il s'appuie soit sur la notion de « famille instrumentale », soit sur des missions transversales.

Département bois/cuivres :

Ce vaste secteur correspond à la principale activité des structures associatives. La réussite du partenariat avec le CRC est donc un enjeu capital pour une mise en réseau cohérente.

Département cordes

Département voix

Département des instruments polyphoniques :

Famille « hétérogène » puisqu'il s'agit, sous ce dénominateur commun, de regrouper les instruments (hors piano) susceptibles de jouer plusieurs notes simultanément (guitare, clavecin, piano, orgue, percussion).

Département de musiques anciennes :

Ce « jeune » département s'est constitué autour des disciplines centrales de l'orgue et du clavecin en lien avec la ville du Creusot.

Département de formation musicale et vocale, culture, écriture, Musique Assistée par Ordinateur (MAO) :

Vers un enseignement transversal.

Département danse à envisager.

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Sensibilisation artistique

Le CRC propose via l'intervention d'une enseignante Dumiste, une éducation artistique (musique, pratique vocale, expression corporelle) dans le cadre de projets validés par l'Education Nationale (en cohérence avec le projet d'école).

LE MILIEU SCOLAIRE ET LES AMENAGEMENTS D'HORAIRE Objectifs 2011/2014

1 – Les interventions dans les groupes scolaires

INTERVENANTE : Magali FRAS du lundi 24 septembre au vendredi 26 octobre 2012					
JOUR	NOM DU GROUPE SCOLAIRE				
LUNDI	A FRANCE		J ROSTAND		
	9h30-10h30 Gardette 18 CE2	10h30-11h30 Chognon 22 CE1	13h30-14h30 Masquelet 22 CE2/CM1	14h30-15h30 Cocchiara 20 CE1/CE2	15h30-16h30 Pertuisot 17 CP
MARDI	J JAURES		Les Oiseaux		
	9h30-10h30 Dupaquier 11 clis	10h30-11h30 Marchal 20 CE2	13h30-14h30 Pallot 19 CP	14h30-15h30 Vallet 17 CP	15h30-16h30 Chambon 27 CM1
JEUDI	J JAURES		Les Oiseaux		
	9h30-10h30 Dupaquier 11 clis	10h30-11h30 Marchal 20 CE2	13h30-14h30 Pallot 19 CP	14h30-15h30 Vallet 17 CP	15h30-16h30 Chambon 27 CM1
VENDREDI	A FRANCE		J ROSTAND		
	9h30-10h30 Gardette 18 CE2	10h30-11h30 Chognon 22 CE1	13h30-14h30 Masquelet 22 CE2/CM1	14h30-15h30 Cocchiara 20 CE1/CE2	15h30-16h30 Pertuisot 17 CP

INTERVENANTE : Magali FRAS du lundi 12 novembre au vendredi 21 décembre 2012					
JOUR	NOM DU GROUPE SCOLAIRE				
LUNDI	E SATIE	A Bourdelle	J Verne		
	9h30-10h30 Desbruères 20MS/GS	10h30-11h30 Moulin 27 CP	13 h 30 – 15 h Bonin 24 CM1/CM2		
MARDI	J JAURES		Anatole France		
	9h30-10h30 Pauzet 24 CP	10h30-11h30 Lonjaret 24 CP/CE1	13h30-14h30 Le Meillour 20CM2	14h30-15h30 Robbe 22 CM1	15h30-16h30 Ledey 22 CP
JEUDI	J JAURES		Anatole France		
	9h30-10h30 Pauzet 24 CP	10h30-11h30 Lonjaret 24 CP/CE1	13h30-14h30 Le Meillour 20CM2	14h30-15h30 Robbe 22 CM1	15h30-16h30 Ledey 22 CP
VENDREDI	E SATIE	A Bourdelle	J Verne		
	9h30-10h30 Desbruères 20MS/GS	10h30-11h30 Moulin 27 CP	13 h 30 – 15 h Bonin 24 CM1/CM2		

INTERVENANTE : Magali FRAS du lundi 7 janvier au vendredi 15 février 2013					
JOUR	NOM DU GROUPE SCOLAIRE				
LUNDI	JM FOLLON				
	9h30-10h30 Vincent- Merle-Verrier Laroze	10h30-11h30 Projet D'école			
MARDI	N St Phalle		Les Oiseaux		
	9h30-10h30 Carnot Bretin Duplessis	10h30-11h30 Projet D'école	13h30-14h30 Davy 22 CE1	14h30-15h30 Fénéon 18 CE1	15h30-16h30 Unur 25 CM2
JEUDI	N St Phalle		Les Oiseaux		
	9h30-10h30 Carnot Bretin Duplessis	10h30-11h30 Projet D'école	13h30-14h30 Davy 22 CE1	14h30-15h30 Fénéon 18 CE1	15h30-16h30 Unur 25 CM2
VENDREDI	JM FOLLON				
	9h30-10h30 Vincent- Merle- Verrier Laroze	10h30-11h30 Projet D'école			

INTERVENANTE : Magali FRAS					
du lundi 4 mars au vendredi 12 avril 2013					
JOUR	NOM DU GROUPE SCOLAIRE				
LUNDI	J Verne	Colette	Voltaire/Rousseau		
	9h30-10h30 Bonnetain 8 clis	10h30-11h30 Lessaque 22 PS/MS/GS	13h30-14h30 Bretin 24 CM1	14h30-15h30 Laurent 24 CM2	15h30-16h30 Désiré 22 CE2/CM1
MARDI	Louis Aragon		J PREVERT	Les Oiseaux	
	9h30-10h30 Nedzyk Ducret Tissier Schiavone Martin	10h30-11h30 Projet D'école	13h30-15h00 Malliet 21 CE1	15h00-16h30 Delabroye 24CM1/CM2	
JEUDI	Louis Aragon		J PREVERT	Les Oiseaux	
	9h30-10h30 Nedzyk Ducret Tissier Schiavone Martin	10h30-11h30 Projet D'école	13h30-15h00 Malliet 21 CE1	15h00-16h30 Delabroye 24CM1/CM2	
VENDREDI	J Verne	Colette	Voltaire/Rousseau		
	9h30-10h30 Bonnetain 8 clis	10h30-11h30 Lessaque 22 PS/MS/GS	13h30-14h30 Bretin 24 CM1	14h30-15h30 Laurent 24 CM2	15h30-16h30 Désiré 22 CE2/CM1

INTERVENANTE : Magali FRAS					
du lundi 13 mai au vendredi 21 juin 2013					
JOUR	NOM DU GROUPE SCOLAIRE				
LUNDI	Les Oiseaux		Voltaire/Rousseau		
	9h30-10h30 Matrat 23 CE2	10h30-11h30 Dufour 23 CE2	13h30-14h30 Brochard 18 CP/CE1	14h30-15h30 Pienta 21 CE1	15h30-16h30 Foucherot 22 CP
MARDI	Louis Aragon		J VERNE		
	9h30-10h30 Nedzyk Ducret Tissier Schiavone Martin	10h30-11h30 Projet D'école	13h30-14h30 Moulin 21 CE1/CE2	14h30-15h30 Maltaverne 22 CE2/CM1	15h30-16h30 Prost 22 CM2
JEUDI	Louis Aragon		J PREVERT	Les Oiseaux	
	9h30-10h30 Nedzyk Ducret Tissier Schiavone Martin	10h30-11h30 Projet D'école	13h30-15h00 Malliet 21 CE1	15h00-16h30 Delabroye 24CM1/CM2	
VENDREDI	Les Oiseaux		Voltaire/Rousseau		
	9h30-10h30 Matrat 23 CE2	10h30-11h30 Dufour 23 CE2	13h30-14h30 Brochard 18 CP/CE1	14h30-15h30 Pienta 21 CE1	15h30-16h30 Foucherot 22 CP

2- Quels actions seront à réaliser afin d'assurer à tous un contact privilégié avec la Danse, la Musique, et le Théâtre au sein même de l'école ?

- Développement d'une politique d'accueil des élèves.
- Rencontres avec les professeurs du CRC (présentation d'instruments).
- Concerts scolaires.
- Répétitions publiques/programmation de l'Embarcadère.
- Projet CRC/groupes scolaires

Sensibilisation à la pratique vocale et instrumentale au sein des collèges

Depuis la rentrée 2009-2010, le CRC a mis en place un partenariat avec le **collège Saint-Exupéry**. Celui-ci offre la possibilité aux élèves de recevoir en complément de leur parcours scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la voix (création d'opéras en lien avec **l'école du spectateur** et **l'Embarcadère**).

Le CRC a construit également avec le **collège Jean Moulin**, le projet orchestre au collège, axé sur une sensibilisation à la pratique instrumentale (vents et percussions).

I- La concertation avec l'ensemble des partenaires :

Le bon fonctionnement de l'ensemble des activités du conservatoire repose sur la mise en place d'une concertation régulière, développée de façon croisée et transversale. Parmi les diverses situations formelles ou informelles qui alimentent cette concertation, les réunions de la commission culturelle tiennent une place privilégiée.

Plusieurs niveaux de concertation peuvent être identifiés :

- **avec les élus et le personnel administratif** de la collectivité gestionnaire, sous la forme de rencontres et de réunions afin d'inclure le conservatoire dans le fonctionnement de la collectivité ;
- **avec le public** directement concerné par les activités et notamment avec les parents d'élèves. Des réunions régulières sont programmées avec l'équipe de direction ;
- **avec le personnel du conservatoire**, personnel enseignant, administratif et technique. Ce niveau de concertation se concrétise par des instances telles que « département pédagogique », « conseil pédagogique », réunions générales ou partielles d'organisation et de réflexion ;
- **avec les institutions partenaires** du conservatoire, parmi lesquelles on peut citer les établissements relevant de l'Education Nationale, les structures en charge de la pratique des amateurs, les lieux de création et de diffusion, d'autres lieux culturels tels que médiathèque, musée, école d'art, crèche, centre de loisirs et tout lieu accueillant du public. Ces institutions peuvent faire partie ou être occasionnellement invitées à la commission culturelle. Des conventions régissent les liens avec ces partenaires ;
- **avec d'autres établissements d'enseignement artistique** de la Communauté Urbaine, du Département, de la Région ou au-delà. Des comités pédagogiques ou des commissions territoriales sont mis en place pour cette concertation notamment dans le cadre des schémas départementaux ou des plans régionaux de développement, des formations pour le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI).

D'autre part, le directeur de l'établissement (ou son représentant, membre de l'équipe de direction) pourra utilement participer aux travaux d'autres instances, de structures et partenaires extérieurs.

La commission culturelle :

La « **commission culturelle** » est l'instance qui rassemble et synthétise l'ensemble des sujets qui concernent l'établissement. Emanation des différentes composantes du fonctionnement du conservatoire, elle est placée sous la présidence du responsable de la collectivité gestionnaire ou d'une personne désignée par lui. La collectivité définit les modalités d'élection ou de désignation et la durée du mandat des représentants siégeant à cette commission culturelle.

Instance de consultation et de proposition, la commission culturelle se prononce sur les textes cadres et le projet d'établissement ; elle soutient et suit l'action et les initiatives de l'établissement, tant dans la période de leur élaboration qu'au moment du bilan. Elle se réunit une fois par trimestre et aussi souvent que nécessaire selon l'urgence des dossiers à traiter.

Avant de réunir la commission culturelle, l'équipe de direction mène toutes les concertations préliminaires nécessaires.

Il est souhaitable que la commission culturelle associe des représentants :

- de la collectivité territoriale de tutelle (élus, administration) ;
- de la direction, de l'administration et de l'équipe pédagogique ;
- des usagers (élèves, parents d'élèves) ;
- de l'Education Nationale, en fonction des modalités du partenariat ;
- et selon le règlement intérieur, des personnalités ou partenaires appartenant à d'autres structures, collectivités, etc...

La concertation interne : l'équipe pédagogique :

1- Les fondements et les contenus du travail en équipe pédagogique

En lien avec le projet d'établissement, le travail en équipe pédagogique apparaît comme l'un des fondements majeurs de la cohérence de l'ensemble des activités.

Source de propositions et de réponses professionnelles et techniques aux enjeux de l'enseignement artistique, l'équipe pédagogique est la force vive de l'établissement. Contribuant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet d'établissement, elle doit aussi garantir la globalité de la formation des élèves, sa dimension transversale, ainsi que la réalisation des projets collectifs.

Constituée en fonction du projet d'établissement par la collectivité responsable, l'équipe pédagogique est animée et coordonnée par l'équipe de direction.

Face aux besoins du projet pédagogique et artistique de l'établissement, le travail en équipe doit permettre de valoriser les compétences de chacun de ses membres, en les mettant au service de l'ensemble du public. L'échange et le dialogue au sein d'une équipe ont pour effet de renouveler les situations pédagogiques et de vivifier l'enseignement.

Grâce à la collaboration entre pédagogues et à leurs initiatives, des liens peuvent être développés entre les contenus d'enseignement qui, au lieu de se juxtaposer, gagnent en cohérence et en complémentarité. Il est alors possible d'atteindre l'ensemble des objectifs définis dans le cadre des formations proposées sans faire systématiquement de chaque objectif l'objet d'un cours spécifique.

Certains enseignants ont cependant un rôle particulier à jouer dans cette mise en commun et dans les modes d'organisation que cela nécessite. En premier lieu, ceux qui prennent en charge la mise en œuvre de projets transversaux, mais aussi ceux qui ont la responsabilité d'enseignements et de pratiques de groupe, notamment la formation et la culture musicales, les pratiques collectives, etc....

2- Modalités et outils du travail en équipe

Le bon fonctionnement de l'équipe pédagogique repose sur une concertation régulière dont les modalités sont déterminées par le règlement intérieur., On veillera notamment à la mise en place d'un conseil pédagogique et de départements.

II) Un CRC au centre des réseaux

En fonction des projets, une relation s'est nouée progressivement entre les différents établissements ou structures culturelles de la communauté urbaine, de l'ouest du département et avec les associations culturelles locales.

Les partenariats du CRC sont nombreux :

- Avec les écoles associatives et les CRC, CRI, CRD, CRR : échanges pédagogiques, actions culturelles et de diffusion.
- La Péniche et la Cave à musique (musiques actuelles).
- Conseil Général (développement des musiques actuelles, de la danse).
- Conseil Régional (achat d'instruments).
- Actions socioculturelles en lien avec le pôle solidarité, le service vie associative, le service enfance-jeunesse et la commission sur le handicap.

L'action culturelle

L'action culturelle constitue le lien privilégié avec une activité d'enseignement. Elle est un véritable prolongement de la « fonction d'apprendre ». Cette dynamique contribue à la mise en place de projets fédérateurs. Tout au long de l'année le CRC organise auditions, concerts, classes de maîtres, conférences pour permettre aux élèves, aux artistes enseignants et aux artistes invités de s'exprimer.

Ces actions font l'objet de partenariats avec les acteurs locaux : structures institutionnelles, établissements ou associations culturelles et artistiques locales et régionales. Le CRC s'implique dans le schéma départemental des enseignements artistiques du Conseil Général.

LES GRANDS AXES

Tous ces axes s'inscrivent dans la droite ligne de la loi de 2004 et du dernier Schéma d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture. Ils ont abouti à deux axes essentiels :

1- L'ouverture et le rayonnement pour tous les territoires :

Quels territoires ?

A) Géographique : le bassin minier, la communauté urbaine, l'ouest du département de Saône-et-Loire.

B) Démographique : toucher toutes les populations (crèches, scolaires, adultes, seniors), de tous les milieux, de toutes les origines, accueillir les pratiques amateurs constituées.

C) Esthétique : consolider et développer les esthétiques existantes et créer les disciplines manquantes (musiques du monde, etc...)

D) Didactique : de l'initiation à la pratique amateur de haute qualité avec aussi un accès à l'enseignement supérieur (faculté de musicologie, CRD, CRR, spectacle vivant, métiers du son, etc...).

2- La pédagogie et la diffusion : un dialogue permanent :

Introduction

A) La nature et l'enjeu de ce dialogue

B) Les objectifs

C) Les moyens à mettre en œuvre

1^{er} axe : l'ouverture et la rayonnement pour tous les territoires

A) Territoire géographique :

- Objectif prioritaire : encourager les projets en partenariat avec l'extérieur : Education Nationale, associations, collectivités territoriales, etc....., multiplier les opérations conjointes (orchestres communs, une Fête de la Musique ouverte à tous, etc....).
- Concertation avec l'ensemble des structures d'enseignement de l'ouest du département, qu'elles soient territoriales ou associatives, pour favoriser les échanges en réunissant tous les responsables pédagogiques de ces structures d'enseignement artistique.
- Instauration d'un comité de pilotage stratégique (élus, DGS, direction du conservatoire) pour développer une politique pédagogique, culturelle et artistique cohérente.

B) Territoire démographique :

- S'appuyer sur le musicien intervenant en milieu scolaire pour favoriser la création de projets spécifiques dans les écoles élémentaires et assurer aussi une large diffusion de l'éveil musical et chorégraphique envers les plus jeunes sur l'ensemble de la commune.
- Consolider le partenariat avec l'Education Nationale avec une réflexion sur l'intégration possible des disciplines vocales, chorégraphiques et théâtrales au dispositif existant (orchestre au collège Jean Moulin, partenariat « école du spectateur »/ CRC/collège Saint Exupéry).
- Recherche des nouveaux publics ou des publics de demain, notamment par des actions de quartiers.
- Etre pôle ressource pour les pratiques amateurs notamment par l'accueil, l'accompagnement pédagogique et le conventionnement avec les associations locales.

C) Territoire esthétique :

- Ouverture et objectif de croisements entre les pratiques artistiques.
- Développement et/ou renforcement des secteurs émergents (musiques actuelles, théâtre, danse...).
- Diversification des esthétiques.

D) Territoire didactique :

- Réflexion sur l'ensemble des cursus et des dispositifs pédagogiques afin d'assurer une stabilité voire une augmentation du nombre d'élèves en travaillant sur la conception de nouveaux modules issus ou non du Schéma d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture (cursus courts de 1 ou 2 ans, stages, résidences, etc....) et ce dans le cadre global d'une pratique amateur tout en conservant une formation destinée à la pré-professionnalisation.
- Jouer avec les complémentarités esthétiques et pédagogiques avec les autres structures d'enseignement artistique implantées à l'ouest du département.

2^{ème} axe : la pédagogie et la diffusion : un dialogue permanent

C'est donc tout naturellement que cet équipement permet et propose un dialogue permanent entre l'espace dévolu à l'enseignement (la pédagogie) et l'espace de concert ou de spectacle (la diffusion).

A) La nature et l'enjeu de ce dialogue :

- Une pédagogie évolutive qui intègre le lieu du spectacle vivant sans son processus de formation.
- Favoriser les projets interdisciplinaires.
- Une politique de diffusion et d'action culturelle qui trouve sa cohérence grâce à un ancrage plus affirmé dans la pédagogie.
- Création d'une saison musicale pour les professeurs.
- Structuration et développement des pratiques collectives : de la partition à l'oralité, de l'oralité à la partition.
- Valorisation de la musique contemporaine et de toute forme d'improvisation.

B) Les objectifs :

- Former le public et les artistes amateurs de demain, acteurs principaux du spectacle vivant sur le territoire, dans un esprit d'ouverture artistique et d'exigence qualitative.
- Avoir une politique globale et cohérente de formation, de diffusion et d'action culturelle, tant au niveau de l'apprentissage, de la transmission artistique qu'au niveau du territoire (agglomération, région, etc....).

C) Les moyens à mettre en œuvre :

Des initiatives diverses à l'échelle du territoire pour tous les publics favorisent les ponts entre pédagogie et diffusion :

- Fédérer et favoriser les projets de diffusion qui ont un volet pédagogique et d'accompagnement culturel.
- Développer des initiatives qui placent l'écoute au centre du processus pédagogique.
- Inventer des initiatives nouvelles qui créent des passerelles durables et efficaces vers les nouveaux publics (orchestres de quartiers, cursus d'études adaptés et cohérents, projets favorisant les croisements esthétiques, développement d'ateliers de pratique artistique, etc....).

- Favoriser la présence de créateurs par des commandes ou des mises en résidences.
- Mettre les élèves du CRC en situation d'acteurs et contribuer à l'animation culturelle sur toute la commune et l'ouest du département.
- Développer et renforcer qualitativement les liens avec les pratiques amateurs, qu'elles soient constituées au sein ou hors CRC.
- Créer des évènements départementaux autant axés sur la pédagogie que sur la diffusion.
- Instaurer une politique de communication pertinente et inventive qui témoigne de la richesse de la vie pédagogique et artistique de l'établissement et permette de nourrir des liens avec « le territoire » [associations, écoles, pratiques diverses (ex : collectif de jeunes artistes créateurs, festivals, etc...)] avec aussi les petites et grandes structures régionales et nationales.

LA MUSIQUE OBJECTIFS 2012/2014

Les prochains axes de développement :

- ▶ Renouveau des répertoires du domaine classique par la commande à des compositeurs et par le développement de résidences.
- ▶ Création et développement d'un département de musiques du monde autour des pôles géographiques suivants :
Musique du Maghreb, musique de Turquie, musique chinoise, vietnamienne et japonaise
Musique Italienne, Portugaise, Polonaise, Espagnole
- ▶ Création d'un département de musique ancienne en relation avec le Creusot avec une multiplication des offres et des dispositifs d'initiation.
- ▶ Recentrage des dispositifs pédagogiques sur la pratique collective.
- ▶ Développement des musiques actuelles.
- ▶ Structuration des interventions en milieu scolaire.
- ▶ Réflexion pédagogique sur la pratique artistique amateur et les objectifs pédagogiques qui doivent en découler.
- ▶ Travail sur des objectifs et des évaluations, notamment en lien avec les prestations publiques des élèves.
- ▶ Réflexion pédagogique sur la pratique collective et la possibilité de débiter l'instrument par celle-ci.
- ▶ Création de nouveaux cursus non diplômants pour les adolescents et adultes, en complément des ateliers de pratique amateur (parcours personnalisé).
- ▶ Généralisation des prestations de diffusion hors CRC, en lien avec des structures extérieures ou des projets n'émanant pas du conservatoire (hôpitaux, maisons de retraite, commission handicap, etc...).
- ▶ Orientation de la formation musicale vers un travail axé sur la découverte corporelle, avec une pratique instrumentale et vocale adaptée (arrangements).

VERS UNE VERITABLE FORMATION DE MUSICIEN

► Le niveau de culture musicale générale est un critère important de sélection dans la formation aux métiers de la musique.

MOYENS

→ développer la culture musicale en incluant celle-ci dans les cursus de formation musicale, disciplines instrumentales et vocales. Ces nouvelles passerelles créeront un champ d'interactivité à l'échelle de l'établissement et de la vie locale (mise à jour d'un patrimoine avec sa reconstitution et son interprétation) en lien avec la médiathèque.

→ enseignement historique et chronologique de l'histoire et de la sociologie de la musique.

→ exploration d'un répertoire éclectique via l'appropriation d'outils et de méthodes d'analyse harmonique, formelle et auditive.

→ favoriser cette prise de conscience de la multiplicité des langages musicaux via l'appropriation d'outils documentaires et technologiques numériques, (accès à la médiathèque, partothèque, discothèque).

→ développer l'imagination, le goût, la sensibilité, l'esprit critique, l'autonomie de l'élève par des découvertes personnalisées induites par ses réflexions propres sur le langage musical.

→ découverte de la musique ancienne, traditionnelle, jazz, improvisée, actuelle.

→ compréhension de la création contemporaine en sensibilisant un public non concerné par le cursus CRC à cette discipline tout en favorisant les échanges intergénérationnels (**UTB**).

→ encourager une relation vivante avec les lieux de diffusion.

OBJECTIFS

→ Engager des professeurs spécialisés dans leur discipline mais aussi polyvalents pour allier enseignement et animation, diffusion, contact avec d'autres institutions.

→ Découvrir les métiers de la musique et proposer une orientation adaptée aux élèves (interprète, enseignant, ingénieur du son, régisseur, bibliothécaire, etc...).

→ Les pratiques collectives : instrumentale, vocale, les claviers.

→ Privilégier la musique d'ensemble en fixant des objectifs pédagogiques à chaque ensemble constitué en lien avec le parcours de l'élève et de son projet individuel.

→ Définition d'une évaluation adaptée.

- Améliorer l'articulation avec les autres disciplines pédagogiques.
- Favoriser l'accompagnement de projets spécifiques.
- Utilisation des nouvelles technologies médiatiques (enregistrement par exemple, vidéo, création de site).
- Mise en valeur de la classe de direction d'orchestre.
- Conventionnement avec les associations musicales locales (les Amis Réunis, HERSE IV, chorales)
- Valorisation de la médiathèque : accompagner les projets/CRC/tissu associatif/établissements scolaires/les mélomanes.
 - Lisibilité /consultation ou la recherche de partitions/CD/DVD.
 - Découverte de partitions de compositeurs régionaux.

MOYENS

- Valorisation de l'outil informatique
 - Relation avec la tablette PC.
 - Relation avec les sites communautaires comme Facebook, Lastfm et Myspace.
 - Relation avec internet :

Téléchargement gratuit de certaines productions des artistes sous forme de fichier MP3 ;

Offre musicale payante sur **des sites généralistes** (Itunes, Amazon) ou des sites spécialisés (Myclubbingstore, CD1D)

www.amazonmp3.fr
www.itunes.com
www.qobuz.com
www.musicme.com
www.fnacmusic.com
www.virginmega.fr
www.7digital.com
www.zune.net/fr
www.cd1d.com
www.myclubbingstore.cpm
www.disquaire-online.com
www.starzik.com
www.ecompil.fr

Streaming

Il donne accès, contre une somme forfaitaire équivalente au prix d'achat d'un CD ou gratuitement, si on accepte de recevoir de la publicité, à des catalogues composés de milliers de titres.

www.spotify.com

www.deezer.com

www.musicme.com

www.qobuz.com

la Fnac

<http://musicoverly.com>

<http://listen.grooveshark.com>

www.griocity.com/fr

Les clips musicaux

www.youtube.fr

www.dailymotion.com/fr/channel/music

www.mtv.fr/musique

www.linternaute.com/video/musique

www.livrefromdarylshouse.com

www.nrj.fr

www.lemellotron.com/tv

www.universalmusic.fr/nouveautés

www.sonymusic.fr

www.mixpod.com

www.couacbox.com

<http://musique.fluctuat.net/blog/tag-videos-musicales.html>

www.w9replay.r

Musique gratuite

www.musiciens.biz

www.jamendo.com/fr

www.blogotheque.net

<http://netlabelsrevue.blogspot.com>

www.lemellotron.com

Sites anglophones :

www.spinner.com

<http://pitchfork.com/forkcast>

<http://freemusicarchive.org>

www.archive.org/détails/audio

Sites officiels d'artistes

www.beezik.com

Webradios

Partager ses coups de cœur

www.lastfm.com

<http://allmusic.com>

www.discogs.com

<http://theclaudplayer.com>

spotify, deezer,

my space, facebook, ping = réseau sociaux

mobile → shazam

LA DANSE OBJECTIFS 2012/2014 MPAA
--

Les préconisations ministérielles et le schéma départemental des enseignements artistiques encouragent le développement et la transversalité entre les disciplines artistiques.

Le C.R.C dispense uniquement un enseignement musical mais pourrait par le biais de la MPAA élaborer des projets musicaux et chorégraphiques.

I- ▶ Ateliers de danse hip-hop en partenariat avec le conseil général depuis 2010.

II- ▶ Aménagement d'un chauffage pour la salle de danse pour développer une pratique chorégraphique adaptée au territoire (travaux mi juillet, fin août 2012).

A- Une offre de formation chorégraphique complète

L'objectif fixé est la mise en place d'ateliers chorégraphiques (classique, contemporain et jazz) :

- Conduire et accompagner l'enfant et l'adulte à découvrir la danse ;
- Préparer l'enfant et l'adulte à aborder les différentes techniques de la danse.

Tout au long de cet apprentissage, l'élève développera sa compréhension et sa conscience du mouvement dansé à travers des objectifs et un contenu précis :

- Découverte de la sensibilité artistique, de la créativité ;
- Rapport à l'espace, au temps (éveil rythmique, supports musicaux variés) ;
- Approche d'une structuration corporelle fondamentale qui permettra à l'enfant d'aborder la terminologie de la danse ;
- Pratique collective et socialisation de l'enfant : faire participer le groupe, favoriser l'expression, l'observation, l'analyse, valoriser les échanges ;
- Projets transversaux avec la musique.

B-Création de cours de danse jazz

- ▶ Conventonnement établi avec un professeur titulaire du DE de danse jazz.
 - ▶ Lien établi avec le service enfance-jeunesse
 - ▶ Conventonnement établi avec des associations chorégraphiques afin de développer des esthétiques plurielles :
 - ➔ Association Noir Tango
 - ➔ Association de danse orientale
 - ➔ Association Polonia
- etc.

<p style="text-align: center;">RECAPITULATIF D'UNE PRATIQUE CHOREGRAPHIQUE AUX ADJ DE 2010 à 2012 EN LIEN AVEC L'EMBARCADERE ET LE COLLEGE ST EXUPERY</p>
--

2010-2011

A - Parcours danse au collège

Une classe du collège Saint- Exupéry a travaillé pendant huit heures avec des danseurs interprètes du spectacle Lala Gershwin.

Une petite forme dansée a été présentée au collège par la compagnie au cours des interventions et ouverte à l'ensemble des collégiens, Ce projet a permis également aux élèves de découvrir trois spectacles chorégraphiques de la programmation de Mâcon- Scène nationale.

- A l'Embarcadère

Résidence de la compagnie TSN

Rachid Kassi et Jeremy Pirello

Résidence du centre chorégraphique national de la Rochelle

Kader Attou

Résidence de la compagnie Engrenage

Franck Guizonne et Marie Houdin

B - Parcours de danse

- Modules de danse Hip-Hop à la Maison des Pratiques Artistiques en amateur (MPAA)

Les danseurs de la compagnie TSN ainsi que de la compagnie Engrenage et du CCN de la Rochelle ont proposé des modules de danse à destination des amateurs de hip-hop, à la MPAA. Huit moments de rencontre ont été mis en place pour initier et conforter la pratique hip-hop sur le bassin minier.

C - Parcours danse au collège

Deux parcours danse ont été mis en œuvre pour les collégiens du Vieux-Fresne à Gueugnon et de Saint-Exupéry à Montceau les Mines, leurs permettant de découvrir les fondamentaux de la danse hip-hop et l'univers chorégraphique de la compagnie TSN à travers leur spectacle de danse « Un portrait 100 visages », une nouvelle création. Une petite forme dansée a été présentée au collège par les danseurs, à l'issue de ces interventions.

D - Spectacles programmés à l'Embarcadere

Petites histoires.com de Kader Attou
Mardi 29 mars 2011 à 20h30

Un portrait 100 visages de Jérémy Pirello et Rachid Kassi
Roots de Marie Houdin
Le samedi 7 mai 2011 à 20h30

2011-2012

A - Rencontre départementale

Un moment fort sera organisé en 2012, afin de permettre de fédérer les élèves des écoles de danse du département, de développer leur culture chorégraphique et d'animer le réseau chorégraphique.

Ces rencontres se déclinent sur une journée et proposent des master class avec un danseur ou chorégraphe, une conférence et le spectacle de la compagnie intervenante diffusé sur la scène partenaire.

Rencontre départementale en danse jazz avec la compagnie Calabash – Wayne Barbaste en partenariat avec l'Embarcadère le samedi 17 mars :

- * Deux masters class en danse jazz (niveau avancé) :
- * Un café danse, proposé par Wayne Barbaste (conférence dansée)

Accueillie en résidence permanente à Cesson-Sévigné près de Rennes (35) depuis sa création en 1992, la compagnie Calabash est intrinsèquement liée à l'évolution personnelle de son chorégraphe Wayne Barbaste.

Le travail de la compagnie Calabash se place dans la transdisciplinarité artistique. Ce métissage, intrinsèque à la danse jazz, devient ainsi, la condition de son renouvellement et de son constant enrichissement.

Spectacle :

Métis

Samedi 17 mars 2012 à 20h30 à l'Embarcadère

B - Ateliers danse hip-hop

Afin d'élargir son champ d'action au-delà des danses dites académiques (jazz, contemporaine et classique), le Conseil Général œuvre depuis quelques années en faveur de la pratique de la danse hip-hop.

Ainsi des modules de danse hip-hop sont proposés régulièrement à destination des danseurs amateurs du département, en partenariat avec la maison des pratiques artistiques en amateur. Animées un samedi sur deux par les compagnies TSN et Käfig, les séances ont eu lieu de septembre 2011 à février 2012.

C - Centre chorégraphique national de Créteil et du Val de Marne – Compagnie Käfig – Mourad Merzouki

En partenariat avec l'Embarcadère

Pour développer son propre univers artistique lié à son histoire et sa sensibilité, Mourad Merzouki décide de fonder, en 1996, sa propre compagnie : Käfig. Depuis, il n'a eu de cesse de renouveler le langage du hip-hop, en le provoquant, le détournant de son sens premier afin de le porter sur scène avec une grande diversité chorégraphique, scénographique et esthétique. En 2009, Mourad Merzouki a été nommé à la direction du centre chorégraphique national de Créteil et du Val de Marne.

Public ciblé :

* Danseurs amateurs en hip-hop

Spectacle à voir :

Boxe Boxe

Le vendredi 10 février 2012 à 21h00 à l'Embarcadère

D - Compagnie Propos – Denis Plassard

En partenariat avec l'Embarcadère

Après une formation en danse classique et contemporaine au CNSMD de Lyon, Denis Plassard danse pendant deux saisons avec la compagnie de la Place Blanche (Josette Baiz – Aix-en-Provence). En 1990, l'envie de chorégrapier ses propres pièces le pousse à créer la compagnie Propos. Son écriture chorégraphique, précise, incisive et teintée d'une forte théâtralité, se nourrit du décalage et n'hésite pas à utiliser le ressort de l'humour et de la dérision.

Public ciblé :

* Collège Saint-Exupéry à Montceau-les-Mines et collège Le-Vieux-Fresne à Gueugnon : parcours danse

* Elèves des écoles de danse

Spectacle :

Encore quelques illusions

Le samedi 13 mars 2012 à 20h30 à l'Embarcadère

F - Compagnie le Grand Jeté – Frédéric Cellé

En partenariat avec l'Arc – scène nationale – Le Creusot

Compagnie implantée à Cluny en Saône et Loire depuis 2010 après cinq années de résidence sur l'ensemble de la Saône et Loire, et notamment au Creusot en lien avec l'Arc, Le Grand Jeté ! continue de développer son travail de création et ses collaborations artistiques sur l'ensemble du territoire bourguignon.

La compagnie accompagne la population du département et affirme une présence de plus en plus forte auprès du public, déjà initié à son travail, tout en poursuivant son travail de recherche et de création, explorant la transdisciplinarité : musique, lecture, cirque...

Public ciblé :

- * Elèves et enseignants du projet en milieu scolaire au Creusot
- * Elèves des écoles de danse
- * Elèves dont l'option danse du lycée Pontus de Thiard à Chalon sur Saône.
- * Professeurs de danse du département
- * Collège Prud'hon à Cluny
- * Collège Copernic à Saint- Vallier

Spectacle :

La tête dans les étoiles

Bal chorégraphié

Vendredi 25 mai 2012 à 21h à l'Embarcadère.

LA GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

OBJECTIFS 2012/2014

1) Maîtrise indispensable du logiciel concerto

Gestion pédagogique du CRC assurée avec le logiciel Concerto.

2) Evolution de la tarification

Augmentation des tarifs pour les élèves extérieurs à Montceau-les-mines ou à la communauté urbaine.

Ce choix politique interpelle les responsables de chaque collectivité concernée sur l'enseignement spécialisé et conduit à réfléchir à des co-financements possibles.

3) Réforme interne

▶ Le personnel

Dans une logique d'optimisation des ressources, plusieurs actions seront menées, afin de vivre sereinement cette étape de mutation :

- Une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) sera mise en place afin de maîtriser la masse salariale et son évolution, de manière à n'envisager que les recrutements nécessaires (en particulier lors des départs en retraite) et en parfaite connaissance de cause.
- L'organigramme du Pôle Culturel sera modifié afin de faire apparaître plus clairement les postes des cadres intermédiaires. En parallèle, il sera procédé à l'écriture de fiches de postes afin de préciser le rôle de chacun.
- Un plan de formation continue sera mis en place en lien avec le CNFPT :
- Pour les aspects liés à la conduite de projets en relation avec les objectifs pédagogiques prioritaires (pratiques d'ensemble et notion de transversalité).
- Documents décrivant les objectifs pédagogiques, les processus d'évaluation et de suivi des élèves.

▶ Lien avec le public

Une Charte qualité sera élaborée en concertation avec les Parents d'Elèves, afin d'améliorer le service rendu aux usagers

► Les moyens Financiers

Bilan 2011 :

Dépenses :

Investissement : Instruments de musique : **29 021,13 €**

Fonctionnement : Achat matériel 3 711,63 €
Projets pédagogiques 5 140,00 €
Réception : 1 215,41 €
Location maintenance 2 677,77 €
Divers 688,00 €
Total fonctionnement 13 432,81 €

Recettes :

Fonctionnement : Inscriptions cotisations : 54 181,57 €
Subvention Département 40 500,00 €
Subvention DRAC 10 000,00 €
Divers : 300,00 €
Total fonctionnement 104 981,57 €

Salaires : 365 430,21€ charges 150 960,34 € Total : 516 390,55 €

Budget prévisionnel 2012

Dépenses :

Investissement : Instruments de musique : 29 422,00 €
Fonctionnement : Achat matériel 2 630,00 €
Projets pédagogiques 10 000,00 €
Réception : 1 500,00 €
Location maintenance 2 135,00 €
Divers 850,00 €
Total fonctionnement 17 115,00 €

Recettes :

Investissement : Subvention Région 7 665,00 €
Fonctionnement : Inscriptions cotisations : 65 800,00 €
Subvention Département 45 515,00 €
Total fonctionnement 111 315,00 €

Salaires : 402 890,32 € charges 167 132,90 € Total : 570 023,22 €

► Un pilotage politique

L'ensemble de cette démarche sera conduite sous la responsabilité de Madame Germaine FOUCHEROT, adjointe à l'animation culturelle.

L'ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE ET LES ENJEUX

Les travaux conduits dans le cadre de cette démarche projet permettront d'aboutir à une photographie des atouts et faiblesses du CRC dans les différents domaines abordés et de souligner les enjeux d'avenir.

L'accueil au CRC

Il est nécessaire dans un premier temps, de rappeler brièvement les enjeux de cette requête. L'enquête de satisfaction sera réalisée en 2013 auprès des 322 usagers, par questionnaires auto-administrés à l'accueil, par envoi courrier et par mail. Les parents d'élèves et les élèves représentent l'essentiel des répondants. Ils habitent majoritairement Montceau-les-mines ou une commune périphérique.

Consultation de l'ensemble des usagers du CRC

Un questionnaire relatif à l'accueil du CRC sera diffusé à l'ensemble des usagers du CRC (élèves, parent d'élèves, associations, personnel) afin de recueillir leur avis sur le fonctionnement actuel et de recenser leurs attentes. Plus précisément, l'ensemble de l'enquête porterait sur la perception de la qualité de l'accueil, l'accessibilité, l'information et les horaires d'ouverture du CRC.

L'ambition est celle d'un CRC ouvert sur le quartier des équipages et la ville en étant un lieu d'information sur l'offre culturelle et touristique et un lieu convivial (hall d'accueil, espace cafétéria) pour les usagers, les habitants et les visiteurs (touristes du port de plaisance, touristes venant visiter le quartier, etc...).

Recours aux ressources informatiques, logistiques (téléphonie, mobilier, etc...) et humaines (évolution des fonctions et des compétences du personnel d'accueil avec un plan de formation, etc...).

ENJEUX :

- Mettre en place un accueil de qualité en phase avec les besoins ;
- Améliorer l'image du Conservatoire vis-à-vis des usagers, des partenaires et du grand public.

L'enseignement

ATOUS :

- Une équipe enseignante qualifiée ;
- Un cursus couvrant le périscolaire (de 3 ans à l'âge adulte) ;
- Des spécialités fortes (éveil, orchestre à cordes, orchestres d'harmonie, musiques anciennes, musiques actuelles, chant) ;
- Des actions culturelles favorisant l'accès à tous les publics.

FAIBLESSES :

Une offre de formation incomplète au regard du label CRC :

- Département musiques actuelles en préfiguration ;
- Coursus danse à envisager
- Approche pédagogique à faire évoluer (évaluation, soutien, transversalité, démarche de création/invention, etc....)
- Développement des pratiques collectives

ENJEUX :

- Proposer un enseignement de qualité adapté aux besoins et attentes des usagers et reconnu par les acteurs et partenaires ;
- Obtenir le maintien du label CRC ;
- Consolider le positionnement du CRC à l'ouest du département et au-delà en matière d'enseignement ;
- Adapter l'enseignement au public handicapé.

L'action culturelle et la diffusion**ATOUPS :**

- Une diffusion culturelle foisonnante ;
- Une communication en développement.

FAIBLESSES :

- Manque de moyens financiers pour l'action culturelle (organisation logistique, prestations, communication, etc...).

ENJEUX :

- Contribuer à l'animation et l'offre de la vie culturelle locale ;
- Faire rayonner les créations et prestations du CRC à l'Ouest du département ;
- Permettre aux enseignants de s'exprimer artistiquement.

Le centre ressources**ATOUPS :**

- Ressources documentaires (partitions, CD, DVD) en lien avec la Médiathèque.

La formation continue en lien avec la DRH

A consolider

ENJEUX :

- Etre un véritable centre de ressources au service du public pour les autres écoles de musique du territoire.

Concernant les activités

Certains secteurs d'activités devraient se développer, conformément aux missions confiés à un établissement classé de type CRC :

- la danse,
- les musiques actuelles.

Afin de privilégier le lien avec des partenaires potentiels déjà largement investis dans ces secteurs d'activités, et compte tenu des marges de manœuvre en terme de recrutements potentiels, le développement de ces activités se fera plutôt par le biais de conventionnement avec des associations.

Il faut noter que cette méthodologie présente également l'avantage de créer naturellement un lien avec les diverses formations adultes proposées par les partenaires et de lier la mission d'enseignement à la mission de création.

Amélioration de la communication de l'établissement en direction de son public :

- via le site de la ville (relais par internet),
- via la création d'une plaquette,

Une démarche de projet

Un groupe projet sera chargé de piloter la démarche permettant d'améliorer la gestion administrative et technique du CRC.

Il se positionnera sur le fonctionnement du CRC dans une perspective de mise en œuvre de son projet d'établissement. Ce groupe, lors de différentes réunions, abordera les aspects liés au fonctionnement à la fois administratif et technique du CRC :

- Ressources humaines : évolution de l'organigramme, de la formation, des carrières ;
- Finances et marchés : dépenses et recettes, mise en place de tableaux de bords, marchés publics, etc... ;
- Gestion du patrimoine : gestion et entretien du bâtiment, sécurité et gardiennage, etc...

Le second groupe de travail aurait pour mission de traiter de l'intégration territoriale du CRC.

Il s'agit pour ce groupe opérationnel de :

- Faire le point sur les questions liées à la desserte en transports en commun, aux cheminements piétonniers et cyclables vers le centre-ville, stationnement ;
- Etudier les potentialités concernant le développement d'une économie culturelle au sein du quartier des équipages ;
- Dresser un état des lieux du contexte économique, social et culturel du quartier : présence des établissements scolaires, tissu associatif, entreprises établissements culturels afin de les prendre en compte dans le projet d'établissement.

